

Carla
Le 10 Jan 2008

Audit Conseil Holding
Société à responsabilité limitée
au capital de 38.100 Euros
Siège social : 58bis, rue de la Chaussée d'Antin
75 009 Paris

413 175 209 RCS Paris

978 15100

G.T.C. I M R
11 FEV. 2008
N° DE DÉPÔT

13007

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 10 JANVIER 2008

L'an deux mille huit, et le 10 janvier à quatorze heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Monsieur Yves ACH préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président constate que les associés présents possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- la feuille de présence ;
- le rapport de la gérance ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article 37 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination de Commissaires aux comptes.
- Pouvoirs en vue des formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, conformément aux dispositions des articles L 221-9 du Code de commerce et 12 du décret du 23 mars 1967 modifié, nomme pour une durée de six exercices :

- Monsieur Vincent HENAUT, demeurant 17 Rue de Lamennais – 75008 PARIS , en qualité de Commissaire aux comptes titulaire,

- la société H & U AUDIT, domiciliée 21 Avenue de Friedland – 75008 PARIS , en qualité de Commissaire aux comptes suppléant appelé à remplacer le Commissaire aux comptes titulaire en cas de cessation de ses fonctions.

La durée des fonctions des Commissaires aux comptes expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2013.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité des membres présents.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 H 00.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Gérant.